



# **BRADERIE FOIRE AUX HARICOTS**

**14 & 15 SEPTEMBRE 2024**

**Grande Rue - Arpajon (91)**

**CAMILLE RUEL**

06 68 54 23 20

[c.ruel@2r-expo.com](mailto:c.ruel@2r-expo.com)

[www.foire-arpajon.fr](http://www.foire-arpajon.fr)

2R EXPO - 6, RUE DE LORRAINE 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE  
TÉL : 01 60 84 47 20

SARL AU CAPITAL DE 1 430 € - RCS EVRY 480 888 007 - APE 8230 Z



## Bulletin d'inscription

Remplir lisiblement en lettre capitale d'imprimerie

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : N° ..... VOIE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TÉL ( portable souhaité ) : ..... EMAIL : .....

ACTIVITÉ : ..... N° Registre du Commerce : .....

### EMPLACEMENT :

Ci-joint ma réservation ( Nombres ).....Mètres x 22 € ( pour 2 jours ) = .....€

Chèque n° .....Établissement bancaire : .....

### Règlement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et je m'engage à le respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

### RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

**Article 1 :** Seules les inscriptions par courrier postal seront prises en compte. Tout dossier incomplet sera refusé. Aucun emplacement ne sera attribué sur place le jour même.

**Article 2 :** La braderie sera ouverte aux visiteurs de 10 heures à 20 heures. L'installation des exposants aura lieu le samedi 14 septembre 2024 de 7 heures à 9 heures. Les placiers seront là pour vous indiquer vos emplacements.

**Article 3 :** La braderie se déroulera Grande Rue à Arpajon.

**Article 4 :** Seule la société **2R EXPO** est habilitée à attribuer des emplacements.

**Article 5 :** Tout emplacement inoccupé à 8 heures sera réattribué à un tiers sans dédommagement. Aucun véhicule ne pourra se déplacer sur la brocante entre 8 heures et 19 heures sauf autorisation des placiers ou des forces de l'ordre.

**Article 6 :** En cas d'annulation de la manifestation ou de mauvais temps, de problèmes divers : santé, famille ou autres aucun remboursement ne sera effectué. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**Article 7 :** Pour participer, les exposants devront s'être portés candidats, avoir rempli la demande de participation, fourni les pièces justificatives demandées et payé l'espace réservé à l'ordre du **Trésor Public** avant le 26 juillet 2024 ( dans la limite des places disponibles). Le Commissariat général se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'exposition sans être tenu de se justifier.

**Article 8 :** Les exposants devront impérativement se conformer aux lois et décrets concernant le commerce en vigueur à la date de la manifestation, et faire toutes les déclarations auxquelles ils sont tenus, licences et autres.

**RAPPEL : Les exposants devront remporter obligatoirement leurs invendus et leurs déchets, sous peine de verbalisation et d'un rejet définitif d'une prochaine inscription à la braderie d'Arpajon.**

### Documents à joindre à ce document rempli et signé :

- Une photocopie de la Carte Professionnelle ou extrait Kbis.
- Le règlement de votre emplacement par chèque bancaire uniquement à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

Date, Signature avec mention "lu et approuvé"

**Dossier à envoyer à : 2R EXPO - 6, rue de Lorraine 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE**

**AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE DEMANDÉE LE MATIN MÊME DE LA BRADERIE**

2R EXPO - 6, RUE DE LORRAINE 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE  
TÉL : 01 60 84 47 20

SARL AU CAPITAL DE 1 430 € - RCS EVRY 480 888 007 - APE 8230 Z